

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR

SACRÉ-CŒUR, LE 12 FÉVRIER 2024

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, comté de la Haute-Côte-Nord à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à la salle du conseil, au 88 rue Principale Nord, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : M^{me} Lise Boulianne
M^{me} Nada Deschênes
M^{me} Marie-Chantal Dufour
M^{me} Valérie Dufour
M. Guillaume Lavoie
M. Janic Boisvert
M. Philippe Roy

ABSENCE :

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION 2024-02-41

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

- a) Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**
- b) Lecture et adoption de l'ordre du jour ;**
- c) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024 ;**
- d) Approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 18 janvier 2024 ;**

e) État de la situation financière au 31 janvier 2024 ;

f) Acceptation des comptes à payer pour le mois de janvier 2024 ;

g) Correspondance :

- a) Correspondance de M^{me} Isabelle Imbeault, officier aux opérations, Sureté du Québec de Baie-Comeau ;
- b) Correspondance de M^{me} Ève Chevalier concernant Le Pavillon Léopold Mayrand ;
- c) Correspondance de M^{me} Johanne Munger concernant les programmes de formation universitaire offerts sur la Côte-Nord ;
- d) Correspondance de M. Patrick Noël, conseiller en communication de la Fédération des Villages-relais du Québec concernant le concours Prix Inspiration 2024 ;
- e) Correspondance de la Ferme 5 Étoiles concernant une invitation à la cabane à sucre ;
- f) Correspondance de M^{me} Chantal Boulianne, vice-présidente de la Fabrique nous informant que M. Rodrigue a l'autorisation de se stationner sur le terrain de la Fabrique ;
- g) Correspondance de M. Guy Deschênes, président de Sacopan concernant le compte de taxes municipales ;
- h) Correspondance de M^{me} Élise Guignard, directrice générale de la MRC Haute-Côte-Nord concernant une demande d'adoption d'un Plan de sauvegarde de la Côte-Nord ;
- i) Correspondance de M^{me} Katia Smith concernant une lettre d'appui à une demande de limite de vitesse ;

h) Message et rapports d'activités du maire et des conseillers :

- a) Message du maire ;
- b) Représentation et activités des comités ;

i) Administration générale :

- a) Renouvellement des assurances responsabilité civile – Assurances générales et automobiles ;
- b) Renouvellement des assurances responsabilité générales – Assurances responsabilité municipales ;
- c) Dépôt Liste des contrats 2023 ;
- d) Contribution financière à la Société de Développement de Sacré-Cœur Inc. ;
- e) Octroi et autorisation signataire – Contrat d'entretien préventif contrôle et mécanique – Les Contrôles AC ;
- f) Autorisation de Bail de location, comité des bénévoles ;
- g) Demande d'appui de la Société de Développement de Sacré-Cœur dans le cadre du Programme Vitalisation du milieu pour la création d'un centre d'affaires

j) Transport : (aucun point)

k) Hygiène du milieu : (aucun point)

l) Urbanisme :

- a) Dépôt du rapport de permis émis pour le mois de janvier 2024 ;

- b) Demande de dérogation mineure de madame Denise Hovington 2023-024
- c) Officialisation de nom du chemin Saint-Pierre ;
- d) Changement d'adresses civiques des propriétaires du chemin du Moulin vers le Chemin Saint-Pierre ;
- e) Avis de motion Règlement 622 ;
- f) Adoption du premier projet de règlement 622 ;

m) Tourisme :

- a) Entente entre la Municipalité de Sacré-Cœur et la Maison du Tourisme de Tadoussac – Ressource humaine ;
- b) Entente entre la Municipalité de Sacré-Cœur et la Maison du Tourisme de Tadoussac – Contrat de location d'espace promotionnel ;
- c) Carnaval hivernal ;

n) Culture :

- a) Symposium 2024 ;
- b) Invitation 2^e consultations publiques Politique culturelle MRC de la Haute-Côte-Nord ;

o) Loisir :

- a) Achat d'équipements pour la Foire commerciale ;
- b) Achat de filets de pickleball ainsi que d'équipements ;
- c) Amélioration des infrastructures sportives ;
- d) St-Jean régionale ;
- e) Aménagement du terrain de soccer ;
- f) Projet clés centre récréatif ;

p) Santé et bien-être :

- a) Stratégie de développement durable « Visages Régionaux » ;
- b) Journée nationale du microcrédit, 11 mars 2024 ;

q) Incendie :

- a) Dépôt du rapport des activités du mois de janvier 2024 ;
- b) Entente sur l'utilisation et de l'entretien du compresseur à air et des cascades ;
- c) Entente intermunicipale de local de la bâtisse installé sous la tour d'Aide—Tic ;
- d) Autorisation de siéger sur le comité de révision en incendie à la centrale CAUREQ ;
- e) Autorisation pour la formation de motoneige pour pompier ;
- f) Programme sur l'évaluation et l'analyse des incidents ;

r) Demande d'appui et de reconnaissance :

- a) Demande d'appui du Festival du Fjord pour l'acquisition d'un chapiteau gonflable ;

s) Demandes d'aide financière :

- a) Demande d'aide financière du Festival du Fjord ;

- b) Demande d'aide financière L'Alliance des femmes – Journée internationale des femmes 8 mars 2024 ;

t) Affaires nouvelles :

- a) _____
b) _____
c) _____
d) _____

u) Période de questions

v) Levée de la séance

RÉSOLUTION 2024-02-42

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024, à 19 h, tenue à la salle du conseil, soit accepté tel que rédigé.

RÉSOLUTION 2024-02-43

Approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 18 janvier 2024

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ajournée du 18 janvier 2024, à 17 h 15, tenue à la salle du conseil, soit accepté tel que rédigé.

Dépôt

État de la situation financière au 31 janvier 2024

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du rapport de la situation financière au 31 janvier 2024.

RÉSOLUTION 2024-02-44

Acceptation des comptes à payer – Janvier 2024

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la liste des comptes à payer en date du 12 février 2024 totalisant **315 061,85 \$** décrits comme suit :

Paiement par chèque 119 544,31 \$
Paiement par dépôt automatique 52 631,55 \$
Paiement par prélèvement automatique 37 742,80 \$
Paiement payé d'avance 105 143,19 \$

Correspondance :

- a) Correspondance de M^{me} Isabelle Imbeault, officier aux opérations, Sûreté du Québec de Baie-Comeau :



Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir que nous vous informons de l'implantation imminente de l'Approche RELAIS au sein du Centre de services - Baie-Comeau et plus précisément dans les unités de la MRC de la Haute-Côte-Nord, qui regroupe les municipalités de Sacré-Cœur, Tadoussac, Les Bergeronnes, Les Escoumins, Longue-Rive, Portneuf-sur-Mer, Forestville et Colombier.

L'Approche RELAIS est l'actualisation du modèle de « parrainage des municipalités » qui s'opère déjà depuis plusieurs années à la Sûreté du Québec. L'Approche RELAIS propose une approche intégrée de la police de proximité en misant sur la création de liens privilégiés avec les acteurs clés de la communauté, tout en conservant et en optimisant ce qui se fait actuellement auprès des élus. Ce changement fait notamment suite aux résultats obtenus dans le sondage des élus réalisé en 2015-2016 soulevant la volonté que les policiers créent davantage de liens avec une variété d'intervenants dans les communautés.

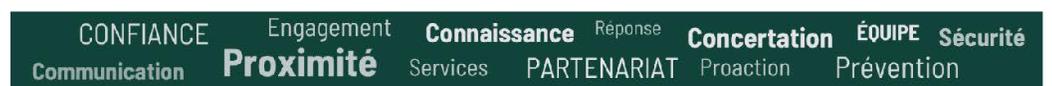
En tant qu'organisation, nous sommes soucieux d'offrir un service de qualité aux citoyens, d'être proactifs dans la résolution de problèmes en sécurité publique et d'adapter nos façons de faire aux réalités et aux besoins du territoire.

Nous vous présenterons, de façon plus détaillée, l'Approche RELAIS lors de la prochaine séance du Comité de sécurité publique du 22 février 2024.

Dans l'espoir de vous rencontrer au Comité de sécurité publique, Madame, Monsieur, nous vous prions d'agréer nos plus sincères salutations.

Isabelle Imbeault

Officier aux opérations
CSMRC de Baie-Comeau
Sûreté du Québec



b) Correspondance de M^{me} Ève Chevalier concernant Le Pavillon Léopold Mayrand ;



Direction de l'habitation sociale Est et Nord du Québec

Québec, le 18 janvier 2024

Monsieur Jeannot Lepage
Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Sacré-Cœur
88, rue Principale Nord
Sacré-Cœur (Québec) G0T 1Y0

Monsieur le Directeur général,

La présente fait suite à la résolution numéro 2023-11-356 du 30 novembre 2023 transmise à la ministre responsable de l'Habitation dans laquelle la Municipalité de Sacré-Cœur déclare son intérêt à acquérir l'immeuble du Pavillon Léopold Mayrand, sis au 55, rue Lévesque, à Sacré-Cœur pour le prix d'un dollar.

Considérant les sommes importantes investies dans cet immeuble depuis plusieurs années en raison du fait qu'il s'agit d'un projet financé au déficit d'exploitation, il n'est pas possible de donner suite favorablement à votre demande. Dans un souci de saine gestion des fonds publics, un mandat sera confié à un courtier immobilier afin de procéder à la vente de cet immeuble.

Enfin, je tiens à préciser que l'article 68.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec prévoit que toute aliénation d'un immeuble d'habitation à loyer modique qui fait l'objet d'un accord d'exploitation intervenu entre la Société d'habitation du Québec (SHQ) et son propriétaire est interdite sans l'autorisation de la SHQ.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice,

EVE CHEVALIER

c. c. M. Jean-François Lalonde, président du Pavillon Léopold Mayrand

Édifice Marie-Guyart
Aile Louis-Alexandre-Taschereau, 3^e étage
1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau
Québec (Québec) G1R 5E7
Téléphone : 418 643-4315, poste 31316
Sans frais : 1 800 463-4315
Télécopieur : 418 646-5560
www.habitation.gouv.qc.ca

- c) Correspondance de M^{me} Johanne Munger concernant les programmes de formation universitaire offerts sur la Côte-Nord ;



REÇU LE
29 JAN. 2024

Objet : Affiches publicitaires – Université du Québec à Rimouski, Antenne de Baie-Comeau

Bonjour,

Au printemps dernier, Mme Johanne Munger, conseillère à la formation continue à l'antenne de l'UQAR à Baie-Comeau, vous a contacté pour valider la possibilité de poser des affiches dans votre municipalité afin de faire connaître l'existence des services offerts par l'Université pour toute la population nord-côtière. Nous sommes heureux de vous faire parvenir ces affiches. Nous vous invitons à les installer dans des endroits que vous jugerez stratégiques.

Advenant le cas où une affiche se brise, ou que vous n'en avez pas assez, merci de nous contacter afin que nous vous en fassions parvenir de nouvelles. Vous comprendrez que les affiches doivent rester en place le plus longtemps possible pour que nous demeurions visibles auprès de la population.

Vous trouverez également dans cet envoi nos cartes professionnelles avec nos coordonnées ainsi que quelques dépliants décrivant brièvement les services offerts, à distribuer sans retenue.

De plus, si vous avez la possibilité de partager sur vos réseaux sociaux des publicités ou services, nous pouvons vous faire parvenir par courriel (si ce n'est pas déjà fait) un logo ainsi que quelques messages à publier.

Nous vous remercions pour votre collaboration! Elle est essentielle afin de permettre aux jeunes et moins jeunes de la Haute-Côte-Nord et de la Manicouagan de mieux connaître nos services et de poursuivre leurs études chez nous.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute information, ce sera un plaisir de vous répondre.

Antenne UQAR de Baie-Comeau
537, boulevard Blanche, bureau A-167
Baie-Comeau (Québec) G5C 2B2
Tél. : 1 800 511-3382, poste 1086
baie-comeau@uqar.ca

p. j. (affiches + dépliants + cartes professionnelles)

UQAR

L'université
présente *chez nous*

Grâce à ses formations sur mesure, l'UQAR est votre alliée pour le développement des compétences au sein de votre organisation.

Avec ses programmes de formation universitaire offerts sur place et à distance, l'UQAR participe à la formation de la relève sur la Côte-Nord.



Découvrez notre
offre de formation :
uqar.ca/cotenord

Communiquez avec nous
pour plus d'information :
1 800 511-3382, poste 1086



UQAR Baie-Comeau

- d) Correspondance de M. Patrick Noël, conseiller en communication de la Fédération des Villages-relais du Québec concernant le concours Prix Inspiration 2024 ;

Linda Gauvin

Corres pondance

De: Patrick Noel <projet@villages-relais.qc.ca>
Envoyé: 1 février 2024 07:30
À: LAC-BOUCHETTE Ghislaine M. -Hudon (maire@lac-bouchette.com)
Cc: Sylvie Bellerose
Objet: C'est l'heure d'inspirer le réseau! - Villages-relais du Québec
Pièces jointes: Fiche info_thèmes_concoursPrixInspiration2024 (1).pdf

Bonjour à toutes et à tous,

Ceci est un message pour vous rappeler que les inscriptions pour le concours Prix Inspiration 2024 ont débuté. Ce concours est une occasion en or pour faire connaître le dynamisme de votre municipalité et de ses commerçants et le dépôt d'une candidature ne prend que quelques minutes!

Pour vous inscrire, rendez-vous dans la section [Participer](#) de notre site web et sélectionnez le formulaire correspondant à la catégorie pour laquelle vous voulez soumettre un projet.

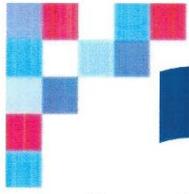
Pour toute question en lien avec le processus d'inscription, n'hésitez pas à nous contacter à nos bureaux au 819-839-3444 ou via le projet@villages-relais.qc.ca.

Nous avons très hâte de voir vos projets cette année!

Patrick Noel
Conseiller en communication

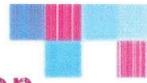


T : 819-839-3444
C : 418-264-5329
www.villages-relais.qc.ca



Concours

Prix Inspiration 2024



Pour une 11^e année consécutive, la Fédération des Villages-relais, en partenariat avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable, lance le concours *Prix Inspiration*

Rappelons que le concours vise à faire connaître le dynamisme des Villages-relais et de leurs partenaires, et à les faire rayonner auprès du réseau et des partenaires.

Cette année, nous invitons les municipalités à soumettre la candidature d'un commerce ou d'un commerçant qui est un modèle d'entreprise ou d'entrepreneur dynamique dans la communauté !

Nous voulons connaître vos réalisations - Partagez-nous vos bons coups!

Les lauréats seront dévoilés dans le cadre du Congrès annuel des Villages-relais 2024 à Saint-Donat.

Prix Municipalité/Organisme

Tourisme durable et innovation

MUNICIPALITÉ OU ORGANISME

Thématiques

- Intégration de nouvelles technologies dans l'accueil touristique
- Valorisation du patrimoine et de la culture locale
- Projets pour réduire l'empreinte écologique
- Aménagement d'espace ou de services permettant d'encourager le transport actif
- Implication de la population locale
- Toute autre initiative

À gagner : 1 000 \$ en consultation marketing ou publiereportage d'une valeur de 1 000 \$

Prix Commerce-Ambassadeur

Implication et contribution à l'accueil dans les Villages-relais

SERVICE—COMMERCE

Thématiques

- Implication dans la communauté
- Accessibilité pour les personnes à mobilité restreinte
- Accueil incomparable pour les voyageurs et les usagers de la route par un personnel formé
- Modèle d'affaire à l'affut des besoins de la clientèle
- Environnement et développement durable
- Toute autre initiative

À gagner : publiereportage d'une valeur de 1 000 \$

Critères d'admissibilité

La municipalité doit être membre en règle de la FVRQ et le commerce doit être signataire de la charte de qualité. Pour toute question concernant le concours, contactez l'équipe (819)839-3444 ou par courriel à projet@villages-relais.qc.ca

Pour vous inscrire

1. Contactez-nous au projet@villages-relais.qc.ca pour obtenir un code pour accéder au formulaire d'inscription
2. Remplissez la fiche d'inscription appropriée et joignez-y un portfolio (photos, articles de journaux, etc.)
3. Faites nous parvenir le tout **avant le 2 avril !**

PARTENAIRE



- e) Correspondance de la Ferme 5 Étoiles concernant une invitation à la cabane à sucre ;

PROGRAMMATION CABANE À SUCRE

Du 9 mars au 28 avril 2024
DÎNER (DE 10H À 14H30) OU SOUPER (DE 15H À 22H)

Notre programme inclus:

* Accueil à la salle cabane à sucre	* Dégustation de la délicieuse tire sur neige	* Animation et danses traditionnelles
* Service du repas	* Drêche aux cerfs	* Collation de nos loups
* Balade en carriole		

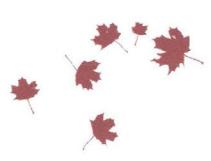
À découvrir à votre rythme...

Disponible en tout temps

- Balade à pied ou en raquettes dans le sentier de l'érablière où vous pourrez y découvrir quelques entailles d'érables. Environ 1 kilomètre de découverte en forêt,
- Visite des divers parcs de nos animaux du refuge: bisons, lynx, orignal...
- Feu de camp extérieur avec musique traditionnelle des sucres,
- Service de bar,
- Boutique et vente de produits d'érable.

Disponible les fins de semaine uniquement

- Animations et danses traditionnelles avec les musiciens les « Sabots du Nord »,
- Mascottes, maquillage pour les tous petits,
- Rallye extérieur familiale pour tous: tirage d'un prix à gagner !



MENU

Crudités - Oreilles de crisses
 Soupe aux pois - Petits pains
 Fèves aux lards - Omelette
 Tourtière - Salade de choux
 Jambon à l'érable - Saucisses
 Crêpes - Dessert à l'érable - Sirop
 d'érable
 Café - Thé

Tarifs

TYPE DE REPAS	ADULTE 12 ANS ET +	ENFANT 6-11 ANS	ENFANT 2-5 ANS
DÎNER SEMAINE (DU MARDI AU VENDREDI)	29,95\$	18,95\$	13,95\$
DÎNER FIN DE SEMAINE (SAMEDI & DIMANCHE)	32,95\$	21,95\$	14,95\$
SOUPER FIN DE SEMAINE (SAMEDI UNIQUEMENT)	35,95\$	22,95\$	15,95\$

Taxes non incluses
 Spécial groupe : 1 gratuité par 20 personnes payantes



Centre de Vacances / www.ferme5etoiles.com
 465, Route 172 ouest, Sacré - coeur, (Québec), G0T 1Y0
 418 236 4551 / info@ferme5etoiles.com

- f) Correspondance de M^{me} Chantal Boulianne, vice-présidente de la Fabrique nous informant que M. Rodrigue a l'autorisation de se stationner sur le terrain de la Fabrique ;



FABRIQUE DE SACRÉ-CŒUR

84, Rue Principale, C.P. 249
Sacré-Cœur, Québec
G0T 1Y0
Tél : (418) 236-4323

Sacré-Cœur, 16 janvier 2024

Madame, Monsieur,

La Fabrique de Sacré-Cœur tient à vous avertir que nous autorisons M. Rodrigue Maltais à se stationner sur le terrain de la Fabrique Sacré-Cœur

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Chantal Boulianne, vice-présidente

Reçu le 18/01/2024

- g) Correspondance de M. Guy Deschênes, président de Sacopan concernant le compte de taxes municipales ;



Le 3 février 2024.

Madame Lise Boulianne, Maire
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux
Municipalité de Sacré-Coeur
88, Principale Nord
SACRÉ-CŒUR
G0T 1Y0

RÉ : Compte de taxes municipales 2024.

Madame le Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

On vient tout juste de porter à ma connaissance, ce compte décrit en exergue qui nous a été adressé cette semaine, au montant de 231 652 74\$. En comparaison de votre facture 015173 du 26 janvier 2023 faisant état d'une réclamation de 163 801 05\$, cet écart se traduit par une hausse de taxation de 67 851 69\$, soit l'équivalent de 41,42%.

Le budget que vous avez approuvé le 24 janvier dernier fait état d'une augmentation que nous pourrions qualifier d'exponentielle de 13,13%, ou 501 050\$. Ainsi donc et selon les répartitions de partage d'icelle, SACOPAN devrait contribuer à elle seule, pour 13,54% de ladite hausse.

Non seulement nous questionnons les modalités de partage et de distribution de ces dépenses, mais nous sommes d'opinion qu'il y a là matière à revoir et corriger certains paramètres visant à respecter certains principes, tels « *utilisateurs-payeurs* », « *équité* », « *développement socioéconomique* » etc...

Au Québec, l'indice du coût de la vie, tel que publié par Statistique Canada, est de 4.0% au 31 décembre 2023 et vous en conviendrez avec tous les actuaires et autres références crédibles au pays, cet indice est considéré et jugé comme étant nettement défavorable à une saine et dynamique croissance économique.

Nonobstant ces considérations, nous vous invitons à revoir et amender certaines des règles de fonctionnement qui sont directement les causes de telles iniquités, principalement à notre endroit. Nous sommes évidemment disposés et disponibles pour

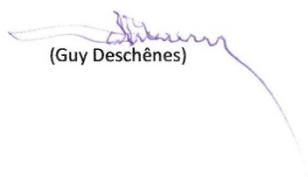
652, chemin du Moulin, Sacré-Coeur (Québec) CANADA G0T 1Y0
Téléphone / Phone: (418) 236-1414 • Télécopieur / Fax: (418) 236-1415
Courriel / E-mail: sacopan@sacopan.com



engager un dialogue en présentielle avec vous, dans le but avoué d'en arriver à une conclusion juste et conforme aux principes, aux droits, ainsi qu'à nos intérêts communs et mutuels.

Salutations sincères et très cordiales,

LE PRÉSIDENT,


(Guy Deschênes)

h) Correspondance de M^{me} Élise Guignard, directrice générale de la MRC Haute-Côte-Nord concernant une demande d'adoption d'un Plan de sauvegarde de la Côte-Nord ;



- ACCORDER une déduction fiscale pour frais de transport aux familles habitant une région éloignée;
- ASSURER une reconnaissance du travail des éducateurs et éducatrices en service de garde en adaptant les règles administratives et budgétaires aux disparités nordiques;
- MAJORER les investissements dans les milieux scolaires en régions éloignées afin que les villes nordiques reçoivent les mêmes services que les grands centres;
- MAJORER les programmes d'aide à l'habitation (rénovation et construction) pour tenir compte des coûts nordiques réels et transférer les enveloppes budgétaires aux MRC de la Côte-Nord pour une gestion plus fluide et ciblée des interventions en matière de logement;
- PROHIBER le recours à la commutation aérienne à 100 % pour tous les projets majeurs d'exploitation des ressources naturelles (plus de 200 travailleurs, nécessitant une autorisation environnementale et situés à 125 kilomètres ou moins d'une communauté) et contraindre ces entreprises à déposer un plan de dotation du personnel comportant le recours à un pourcentage minimal de personnes résidentes de la région administrative, dans le cadre du processus gouvernemental d'approbation des projets;
- FAVORISER la diminution de la commutation aérienne des travailleurs en accordant aux entreprises du secteur primaire un crédit d'impôt de 30 % sur la masse salariale des travailleurs établis en mode résident* au Nord du 49^e parallèle (*travailleurs domiciliés plus de 200 jours par année);
- ACCORDER aux entreprises minières opérant au Nord du 49^e parallèle une déduction sur les redevances minières équivalentes à leurs investissements locaux et régionaux visant le maintien et le développement durable d'infrastructures stratégiques (eau potable, eaux usées, infrastructures municipales, transport, loisirs et culture, énergie, habitation, scolaire, santé et services sociaux, environnement);
- APPUYER la transition énergétique et les projets de décarbonation des entreprises minières en comblant le déficit énergétique du secteur de Fermont, notamment par la construction d'une nouvelle ligne de transport 315 kilovolts entre le poste Montagnais et Fermont et l'octroi de contrats d'approvisionnement en énergie éolienne;
- COMPLÉTER la construction et le pavage complets de la route 389 reliant la Côte-Nord au Labrador, la prolongation de la route 138 en Basse-Côte-Nord et la construction d'un pont à l'embouchure du Fjord-du-Saguenay;

QUE copie de la présente résolution soit transmise, pour appui, à :

- Monsieur François Legault, premier ministre du Québec;
- Madame Kateri Champagne-Jourdain, députée de Duplessis, ministre de l'Emploi et ministre responsable de la région de la Côte-Nord;
- Madame Marilène Gill, députée de Manicouagan;
- Monsieur Yves Montigny, député de René-Lévesque;
- Monsieur Patrick Beauchesne, président-directeur général de la Société du Plan Nord;
- À toutes les municipalités de la MRC de la Haute-Côte-Nord;
- À la Municipalité de Gros-Mécatina.

Extrait certifié conforme par :


Élise Guignard, MBA, CPA
Directrice générale et greffière-trésorière

Les Escoumins,
Le 31 février 2024

Le procès-verbal de cette résolution sera approuvé lors d'une session ultérieure.

- i) Correspondance de M^{me} Katia Smith concernant une lettre d'appui à une demande de limite de vitesse ;

Correspondance

Katia Smith

364, Rte 172 Nord
Sacré-Coeur, QC G0T 1Y0
418-514-4282
katia.smith78@outlook.com

5 février, 2024

Municipalité de Sacré-Coeur

88, Rue Principal Nord
Sacré-Coeur, QC G0T 1Y0
418-236-4621

Objet : Lettre d'appui à une demande que la limite de vitesse soit abaissée à 70 km

Bonjour,

J'ai contacté le ministère du transport afin que la limite de 90km/h soit abaissé à 70 km/ h pour la sécurité des enfants de notre secteur.

Nous sommes un des rares village qui n'as pas de zone tampon. Nous passons de 50 km/h à 90 km tout en sachant qu'il y a des habitants sur la 172 encore jusqu'à la Ferme 5 Étoiles.

Je vous demande donc de prendre en considération cette demande. Surtout pour nos enfants qui doivent traverser la route 172 pour prendre l'autobus scolaire.

Une journée de neige, un moment d'inattention, un véhicule blanc et ce pourrait être fatale a 110km h. il y a les poids lourds aussi qui ne peuvent pas freiner comme il se doit qui transporte nuit et jours pour l'usine et sans parler de la zone de dépassement qui emmène les gens à faire de l'excès et malheureusement a faires des courses de dépassement, souvent nous nous demandons s' ils réussiront à prendre la courbe avant d'arrivée à la halte routière.

Freiner à 70km/h peut sauver des vies mais pas au-delà de 90 km et plus.

En ce sens, je tiens à vous informer qu'une telle demande doit être déposée par l'entremise d'une résolution du conseil municipal et c'est pourquoi je vous en fait la demande aujourd'hui.

Si toutefois vous n'envisagez pas de faire cette demande, vous pourriez toujours faire changer l'itinéraire de l'autobus scolaire afin que les enfants dans le secteur de 90km soient pris du côté de leur domicile.

Cordialement,

Katia Smith

Message et rapports d'activités du maire et des conseillers

Le maire, M^{me} Lise Boulianne, fait un résumé de ses activités des dernières semaines.

M^{me} Nada Deschênes, conseillère et M. Philippe Roy, conseiller, font également un résumé de leurs activités des dernières semaines.

Administration générale :

RÉSOLUTION 2024-02-45

Renouvellement des assurances responsabilité civile – Assurances générales – Biens

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurances responsabilité civile – Assurances générales en vigueur par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), au bénéfice de la municipalité de Sacré-Cœur, membres du regroupement BENEVA - Assurances générales 2023-2024, assurées auprès de la Capital. ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurances responsabilité automobile en vigueur par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), au bénéfice de la municipalité de Sacré-Cœur, membres du regroupement BENEVA - Assurances responsabilité automobiles 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation favorable de la part du consultant ainsi que celle du comité de gestion formé de représentant(e)s des municipalités et organismes membres;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE ce conseil autorise la municipalité de Sacré-Cœur à confirmer son accord et à accepter les primes et autres termes prévus aux conditions de renouvellement et au contrat auprès BENEVA Assurances générales- Biens et assurances automobile, à compter du 31 décembre 2023 le tout pour une période consécutive de 12 mois.

Dépôt

Liste des contrats 2023

Le directeur général dépose les listes des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant pour les années 2023 tel que prescrit par l'article 961.4 du Code municipal.

RÉSOLUTION 2024-02-46

**Renouvellement des assurances responsabilité générales –
Assurances responsabilité municipales**

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurances responsabilité responsabilité générale – Assurances responsabilité municipales en vigueur par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), au bénéfice de la municipalité de Sacré-Cœur, membres du regroupement BFL CANADA ;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation favorable de la part du consultant ainsi que celle du comité de gestion formé de représentant(e)s des municipalités et organismes membres;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récite au long;

QUE ce conseil autorise la municipalité de Sacré-Cœur à confirmer son accord et à accepter les primes et autres termes prévus aux conditions de renouvellement d'assurances responsabilité générales et au contrat auprès de BFL CANADA, à compter du 1^{er} janvier 2024 au 1^{er} janvier 2025 le tout pour une période consécutive de 12 mois.

RÉSOLUTION 2024-02-47

Contribution financière à la Société de Développement de Sacré-Cœur inc.

CONSIDÉRANT QUE la Société de Développement de Sacré-Cœur inc., dans le cadre de ses objectifs, a comme mission de promouvoir et d'activer le développement à caractère économique, social et industriel ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ses objectifs, il est requis de contribuer financièrement à la Société de Développement de Sacré-Cœur pour un montant de 24 000,00 \$ par année ;

CONSIDÉRANT QU'en tant que bailleur de fonds, la municipalité de Sacré-Cœur a peu d'information provenant de la Société de Développement ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE pour l'année 2024, la Municipalité de Sacré-Cœur contribuera au fonctionnement de la Société de Développement de Sacré-Cœur Inc. avec une somme de 2 000,00 \$ par mois rétroactif au premier janvier 2024 et représentant un montant maximal de 24 000,00 \$; le coût étant approprié à même le budget régulier 2024 ;

QUE la contribution financière soit conditionnelle à ce que la Société de Développement dépose annuellement ses états financiers à la Municipalité de Sacré-Cœur ainsi que son rapport annuel de ses réalisations.

RÉSOLUTION 2024-02-48

Octroi et autorisation signataire - Contrat d'entretien préventif contrôle et mécanique -Les Contrôles AC

CONSIDÉRANT QUE pour s'assurer du bon fonctionnement du système de régulation numérique de l'édifice municipal, il est nécessaire de faire de l'entretien préventif contrôle et mécanique;

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement de monsieur M. Michel Ducasse, représentant le développement des affaires de Contrôles AC L'intelligence du bâtiment, pour l'entretien préventif contrôle et mécanique de l'édifice municipal, pour l'année 2024 au 31 décembre 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 3 800,00 \$, taxes non incluses fut déboursé en 2023 pour les mêmes services;

CONSIDÉRANT QUE le tarif proposé pour la période de 2024 au 31 décembre 2026 serait de 3 935,00 \$ par an taxes non incluses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de renouvellement du contrat de M. Michel Ducasse, représentant développement des affaires de Contrôle AC L'intelligence du bâtiment, avec les mêmes conditions que l'année dernière, c'est-à-dire l'Entretien contrôle et mécanique (2 visites par année) pour un montant de 13 572,80 \$, taxes incluses à raison de deux versements de 2 262,13 \$ par année: le coût étant approprié à même le budget régulier.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier--trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sacré-Cœur le contrat à intervenir avec Contrôle AC L'intelligence du bâtiment.

Résolution 2024-02-49

Autorisation Bail avec le Comité des Bénévoles

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Bénévoles a demandé un local à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire louer au Comité des Bénévoles un local au coût de 100 \$ par mois pour une (1) année ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Lise Boulianne et monsieur Jeannot Lepage, directeur général à signer le bail avec le Comité des Bénévoles au coût de 100 \$ par mois.

RÉSOLUTION 2024-02-50

**Demande d'appui de la Société de Développement de Sacré-Cœur
dans le cadre du Programme Vitalisation du milieu pour la création
d'un centre d'affaires**

CONSIDÉRANT QU'afin d'améliorer l'accessibilité communicationnelle, le dynamisme socioéconomique et la qualité des services professionnels disponibles dans notre milieu ;

CONSIDÉRANT QUE la Société de Développement de Sacré-Cœur demande d'un appui dans le cadre du Programme Vitalisation du milieu pour la création d'un centre d'affaires ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'appuyer la Société de Développement de Sacré-Cœur dans le cadre du Programme Vitalisation du milieu pour la création d'un centre d'affaires.

Transport : (aucun point)

Hygiène du milieu : (aucun point)

Urbanisme :

Dépôt

Dépôt rapport des permis émis en janvier 2024

Au mois de janvier 2024, 10 permis ont été émis pour un total annuel de 10 permis.

La valeur des travaux pour le mois s'élève à 41 800 \$ et le montant des permis s'élève à 400\$.

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport des permis émis en janvier 2024

RÉSOLUTION 2024-02-51

**Demande de dérogation mineure de madame Denise Hovington
2023-024**

CONSIDÉRANT QUE madame Denise Hovington a fait une demande de dérogation mineure numéro 2023-024 afin de régulariser la largeur de terrain de 35 mètres au lieu de 37,5 mètres prescrits dans les normes de lotissement de la grille de spécification;

CONSIDÉRANT QU'UNE opération cadastrale a été effectuée à 35 mètres par erreur;

CONSIDÉRANT QUE madame Denise Hovington a acheté une partie du terrain de Madame Claire-Hélène Hovington afin de se construire ;

CONSIDÉRANT QUE les plans du bâtiment principal, le plan projet de lotissement et une étude de caractérisation des sols ont déjà été effectués pour la construction;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la demande de dérogation mineure # 2023-024 de madame Denise Hovington, aux fins de régulariser la largeur de terrain de 35 mètres au lieu de 37,5 mètres prescrits dans les normes de lotissement de la grille de spécification;

RÉSOLUTION 2024-02-52

Officialisation de nom du chemin Saint-Pierre

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments se situant sur le chemin en question ont depuis des années le nom du Chemin du Moulin;

CONSIDÉRANT QU'il est requis que ce chemin ait une nomination afin qu'une bonne numérotation civique puisse être accordée aux bâtiments ;

CONSIDÉRANT QU'en cas d'urgence et pour des fins de sécurité, il est requis que chaque bâtiment soit identifié par une numérotation civique adéquate;

CONSIDÉRANT QUE l'officialisation du nom de ce chemin nécessitera des changements d'adresse de plusieurs propriétés;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'officialisation du nom du chemin public (chemin Saint-Pierre) auprès de la Commission de Toponymie du Québec.

RÉSOLUTION 2024-02-53

Changement d'adresses civiques des propriétaires du chemin du Moulin vers le Chemin Saint-Pierre

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments se situant sur le chemin Saint-Pierre ont depuis des années le nom du Chemin du Moulin;

CONSIDÉRANT QUE deux propriétés possèdent le même numéro civique actuellement;

CONSIDÉRANT QU'IL est requis que ce chemin ait une nomination afin qu'une bonne numérotation civique puisse être accordée aux bâtiments;

CONSIDÉRANT QU'en cas d'urgence et pour des fins de sécurité, il est requis que chaque bâtiment soit identifié par une numérotation civique adéquate;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser les changements d'adresse des propriétaires situés sur le chemin du Moulin vers le Chemin Saint-Pierre, aux fins de régulariser la problématique de similarité des adresses dans ce secteur.

RÉSOLUTION 2024-02-54

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 622

RÈGLEMENT NUMÉRO 622 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 210 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR EN VUE DE MODIFIER L'ARTICLE 7.2.3 NORMES D'IMPLANTATIONS PARTICULIÈRES LORSQUE LE BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE ISOLÉ EST UN CABANON OU UN ABRI DE BOIS DE CHAUFFAGE ET L'ARTICLE 7.2.4 NORMES D'IMPLANTATIONS PARTICULIÈRES LORSQUE LE BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE EST UN GARAGE PRIVÉ OU UN ABRI D'AUTO.

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de la Haute-Côte-Nord, tenue le 12 février 2024, à 19 h, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussigné, Valérie Dufour, conseillère, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance **Un règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 210 et ses amendements en vigueur en vue de de modifier l'article 7.2.3 Normes d'implantations particulières lorsque le bâtiment complémentaire isolé est un cabanon ou un abri de bois de chauffage et l'article 7.2.4 Normes d'implantations particulières lorsque le bâtiment complémentaire est un garage privé ou un abri d'auto.**

Il est également résolu de donner un avis de dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

RÉSOLUTION 2024-02-55

Adoption du premier projet de règlement numéro 622 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 210 et ses amendements en vigueur en vue de modifier l'article 7.2.3 Normes d'implantations particulières lorsque le bâtiment complémentaire isolé est un cabanon ou un abri de bois de chauffage et l'article 7.2.4 Normes d'implantations particulières lorsque le bâtiment complémentaire est un garage privé ou un abri d'auto.

ATTENDU QUE la municipalité de Sacré-Cœur est régie par le Code municipal et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 210 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

ATTENDU QUE le conseil municipal a jugé à propos d'établir ce projet de règlement;

ATTENDU QUE le but est de modifier la superficie maximale au sol des garages privés dans des conditions particulières et de modifier le nombre de bâtiments complémentaire (garage et remise).

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil de la manière et dans le délai prévu par la Loi;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le présent projet de règlement portant le numéro 622, lequel décrète et statue ce qui suit :

Un projet de règlement intitulé « Règlement 622 modifiant le règlement numéro 210 et ses amendements en vigueur en vue de modifier l'article 7.2.3 Normes d'implantations particulières lorsque le bâtiment complémentaire isolé est un cabanon ou un abri de bois de chauffage et l'article 7.2.4 Normes d'implantations particulières lorsque le bâtiment complémentaire est un garage privé ou un abri d'auto. » est déposé séance tenante.

Tourisme :

RÉSOLUTION 2024-02-56

Entente entre la Municipalité de Sacré-Cœur et la Maison du Tourisme de Tadoussac – Ressource humaine

CONSIDÉRANT QU'une ressource au poste de conseiller est fournie par la Municipalité de Sacré-Cœur à la Maison du Tourisme de Tadoussac depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition est effective du début mai jusqu'à la fin octobre 2024 et qu'elle implique un montant approximatif de 15 381 \$ (21 semaines de 40h à ±18,31 \$/h) excluant les cotisations de l'employeur ;

CONSIDÉRANT QU'avant le début de la saison touristique 2023, la Municipalité de Sacré-Cœur a exigé que des statistiques de fréquentation soient comptabilisées afin de déterminer quel pourcentage de la clientèle touristique était dirigé vers Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT QUE les statistiques déposées par la Maison du Tourisme de Tadoussac ne permettent pas de déterminer l'impact de cette ressource payé par Sacré-Cœur sur la clientèle touristique de Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT QU'à quelques reprises au courant de l'été 2023, des inspections clandestines ont été effectuées afin de déterminer si le village de Sacré-Cœur était nommé comme destination touristique;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'informer la maison du

Tourisme de Tadoussac que la Municipalité de Sacré-Cœur ne renouvelerait pas l'entente de ressource humaine pour la saison touristique 2024.

RÉSOLUTION 2024-02-57

Entente entre la Municipalité de Sacré-Cœur et la Maison du Tourisme de Tadoussac – Contrat de location d'espace promotionnel

CONSIDÉRANT la proposition de la Maison du Tourisme de Tadoussac pour la location d'un espace (salle Côte-Nord – 2 /A);

CONSIDÉRANT que cette entente sera effective du début mai jusqu'à la fin octobre 2024, et que le coût est de 5 000,00 \$ taxes non incluses ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M. Jeannot Lepage, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer l'entente de location d'espace entre la Municipalité de Sacré-Cœur et la Maison du Tourisme de Tadoussac, au montant de 5 748,75 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier 2024.

Culture :

Résolution 2024-02-58

Symposium 2024

CONSIDÉRANT QUE le Symposium « Mille et une couleur sur le Fjord » en sera à sa deuxième édition cette année et que la Municipalité de Sacré-Cœur reconnaît l'importance de soutenir les initiatives culturelles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur reconnaît la valeur de cet événement pour la promotion de l'éducation, la culture ainsi que le dynamisme de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le symposium « Mille et une couleur sur le Fjord » nécessite une aide matérielle pour assurer son bon déroulement;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'appliquer la nouvelle politique de location, la location du matériel pour le Symposium 2024.

Loisir :

RÉSOLUTION 2024-02-59

Achat d'équipements pour la Foire commerciale

CONSIDÉRANT QUE pour les exposants de la foire commerciale nous allons avoir besoin de tables et de chaises ;

CONSIDÉRANT QU'il faudra des racks de rangements pour les tables et les chaises ;

CONSIDÉRANT QUE nous pourrons utiliser ces équipements en tout temps ;

CONSIDÉRANT QUE la fabrication des stands en coroplaste de 4 mm a un coût moins élevé que de louer des stands à une entreprise spécialisée ;

CONSIDÉRANT QUE ces stands seront utilisés pour d'autres évènements ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M^{me} Delphine Brossaud à procéder à l'achat de tous les équipements mentionnés ci-dessus ainsi que toute la quincaillerie nécessaire, conditionnellement à la tenue de l'activité.

Résolution 2024-02-60

Achat de filets de pickleball ainsi que d'équipements.

CONSIDÉRANT QUE l'aréna n'est pas utilisé durant l'été ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons la possibilité de monter un horaire estival pour l'utilisation du centre récréatif ;

CONSIDÉRANT QU'aucun travaux n'est nécessaire, mis à part la mise en place des deux terrains ;

CONSIDÉRANT QU'avec l'achat de deux filets de pickleball, nous pourrons proposer ce sport ainsi que du tennis;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de se procurer des filets, raquettes et balles, estimé à plus ou moins 677,97 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT QUE nous louerons aux utilisateurs les équipements de tennis;

CONSIDÉRANT QU'une piste de roulathèque et également prévue ainsi que du deck-hockey dans l'horaire estival et qu'un prix d'entrée sera également demandé ;

CONSIDÉRANT QU'il faudra également s'équiper d'un filet protecteur pour que les balles ne sortent pas du terrain et également séparer les deux terrains;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M^{me} Delphine Brossaud à procéder à l'achat de deux filets de pickleball, ainsi que des raquettes et balles de tennis pour un montant estimé à environ 711,78 \$ taxes incluses.

Résolution 2024-02-61

Amélioration des infrastructures sportives

CONSIDÉRANT QUE le terrain de baseball n'est pas équipé adéquatement en système de sonorisation ainsi qu'en système de vidéosurveillance;

CONSIDÉRANT QU'un système de sonorisation permettra d'améliorer l'atmosphère générale du jeu;

CONDIDÉRANT QUE le système de sonorisation sera également utilisé lors des évènements spéciaux, concerts, célébrations et autres activités nécessitant une diffusion sonore;

CONDIDÉRENT QUE l'achat de caméras offriront une surveillance constante des installations et auront un effet de dissuasion et préviendront les actes criminels;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un congélateur permettra de réduire le gaspillage alimentaire;

CONSIDÉRANT QUE le congélateur permettra de diminuer les pertes économiques et d'augmenter l'offre du restaurant en diversifiant le menu;

CONSIDÉRANT QUE nous pourrons faire des achats en gros et profiter des offres promotionnelles;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M^{me} Jennifer Gauthier, à procéder et déposer la demande d'aide financière en vitalisation pour l'amélioration des infrastructures sportives.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur Jeannot Lepage à signer tous les documents liés à l'entente de financement et de verser une mise de fonds correspondant à 10% du montant total du projet si celui-ci est accordé.

Résolution -2024-02-62

Saint-Jean Régionale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur souhaite accueillir la fête nationale régionale en 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la fête nationale est importante dans la célébration de notre patrimoine culturel et le renforcement du sentiment d'appartenance au sein de notre communauté ;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de solliciter d'aides financières dans différents programmes afin de préparer cette fête régionale ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M^{me} Jennifer Gauthier à déposer les demandes d'aides financières de la Fête de la Saint-Jean régionale dans les différents programmes, tel qu'au budget et horaire présentés au conseil municipal ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser M. Jeannot Lepage à signer tous les documents s'y rattachant.

Résolution 2024-02-63

Aménagement du terrain de soccer

CONSIDÉRANT QUE le sport joue un rôle essentiel dans la promotion des saines habitudes de vie et du bien-être physique;

CONSIDÉRANT QUE le soccer est l'un des sports les plus populaires et accessibles chez nos jeunes et que nous avons même des demandes d'adultes de plus en plus;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'un terrain de soccer, en plus de la pratique du sport, serait un lieu de rassemblement communautaire important ainsi qu'un terrain d'apprentissage utilisé par l'école de notre communauté;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande d'aides financières a déjà été envoyée au PAFIRSPA mais que nous avons besoin du programme de vitalisation de la MRC afin de compléter le budget total du projet;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M^{me} Jennifer Gauthier, à procéder et déposer la demande d'aide financière en vitalisation pour l'aménagement du terrain de soccer.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur Jeannot Lepage à signer tous les documents liés à l'entente de financement et de verser une mise de fonds correspondant à 10% du montant total du projet si celui-ci est accordé.

Résolution 2024-02-64

Projet clés centre récréatif

CONSIDÉRANT QUE plusieurs clés du centre récréatif ne fonctionnent plus ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prend le contrôle des clés du centre récréatif ;

CONSIDÉRANT QU'il est indispensable que les clés soient fabriquées auprès d'un serrurier ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser monsieur Jeannot Lepage, directeur général à procéder au changement des clés du centre récréatif; le coût étant approprié au budget régulier

Santé et bien-être :

Résolution-2024-02-65

Stratégie de développement durable « Visages régionaux »

CONSIDÉRANT QUE parmi les trois (3) grands enjeux ressortis de la démarche consultative « Ensemble, bâtissons notre avenir », développer l'image de marque ainsi que la rétention des habitants de la municipalité en sont ressorties en tant que priorité collective;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur, dans une vision de développement durable, souhaite se démarquer des autres villages en bonifiant la fierté locale dans la promotion de ses attraits touristiques;

CONSIDÉRANT QUE « Visages régionaux » est un organisme avec dix (10) années d'expérience qui vient en aide aux municipalités ou MRC qui souhaitent, collectivement, prendre un travail de positionnement et de communication afin de faire rayonner son milieu de vie et de tourisme;

CONSIDÉRANT QUE la communication est au cœur du plan d'action de la politique familiale municipale de Sacré-Cœur et que la stratégie de développement durable proposée par « Visages régionaux » rejoint toutes les sphères de nos enjeux municipaux actuels;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Jennifer Gauthier à déposer une demande d'aide financière dans le volet de vitalisation municipale à la MRC de la Haute-Côte-Nord ainsi que dans le fonds de soutien à l'attraction et l'établissement durable en Côte-Nord.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser M. Jeannot Lepage à signer tous les documents s'y rattachant.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de nommer M^{me} Lise Boulianne, maire ainsi que M^{me} Marie-Chantal Dufour afin de siéger sur le comité consultatif du projet en tant qu'élus(es).

Résolution 2024-02-66

Journée nationale du microcrédit, 11 mars 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur a reçu une demande de M^{me} Jacqueline Girard qui désire souligner la journée nationale du microcrédit, ici à Sacré-Cœur, le 11 mars prochain;

CONSIDÉRANT QUE le microcrédit offre une opportunité d'accès aux services bancaires en permettant aux entrepreneurs des communautés défavorisées de démarrer ou de développer leurs petites entreprises, encourageant l'entrepreneuriat local;

CONDIDÉRANT QUE Micro-Entreprendre Côte-Nord, un organisme à but non lucratif, tient son siège social ici même, à Sacré-Cœur;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'appliquer la politique de location de la salle communautaire en haut de l'aréna à M^{me} Jacqueline Girard afin qu'elle puisse y tenir sa demi-journée festive au montant de 100 \$ taxes non incluses ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de louer le tableau électronique au montant de 40 \$, taxes non incluses;

Incendie :

Dépôt

Dépôt du rapport des activités du mois de janvier en incendie

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport d'intervention et des activités du service incendie pour le mois de janvier 2024

RÉSOLUTION 2024-02-67

Entente sur l'utilisation et l'entretien du compresseur à air et des cascades

CONSIDÉRANT QUE La Société des traversiers du Québec a acheté un compresseur à air neuf et 3 cascades au coût de 6 500 \$ afin de ravitailler en air toutes les bouteilles lui appartenant et celles appartenant aux municipalités de Tadoussac et de la municipalité de Sacré-Cœur ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont besoin d'utiliser le compresseur à air et les cascades appartenant à STQ afin de ravitailler les bouteilles d'air du service incendie ;

CONSIDÉRANT QU'actuellement, l'inspection du compresseur à air est de 2 500 \$ et que les cascades, les tests hydro sur 5 ans au coût de 600 \$, taxes non incluses ;

CONSIDÉRANT QUE le coût serait d'environ 1 550 \$ et que la facture serait divisée entre les deux municipalités;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M. Jeannot Lepage, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer l'Entente sur l'utilisation et l'entretien du compresseur à air et des cascades avec La Société des traversiers du Québec et la Municipalité de Tadoussac, au montant de 1782,11 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier 2024.

RÉSOLUTION 2024-02-68

Entente intermunicipale de local de la bâtisse installé sous la tour d'Aide-Tic

CONSIDÉRANT QUE la **MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY** et la **MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR** ont conclu une entente intermunicipale pour le service de couvertures en désincarcération et en protection d'incendie sur une partie du TNO Mont-Valin en juin 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la **MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY** et la **MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR** exige que les communications radio doivent être établies en tout temps avec le service d'urgence 911 ;

CONSIDÉRANT la **MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY** et la **MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR** désire conclure une entente intermunicipale aux fins de défrayer une partie des coûts de location d'un bâtiment installé sous la tour d'Aide-tic, ce qui permet d'abriter les équipements de communication radio pour couvrir le secteur desservi par la **MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR** sur le territoire de Mont-Valin ;

ARTICLE 1 PRÉAMBULE ET ANNEXES

Le préambule et les annexes font partie intégrante de l'entente à toutes fins que de droits.

ARTICLE 2 OBJET DE L'ENTENTE

L'entente a pour but que la **MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY** défraye 50 % des couts de location établis par mois du bâtiment qui se trouve en bas de la tour d'Aide-Tic, situé au 415, route 172 Nord, servant à abriter les équipements de communications qui permettront de couvrir la route 172 nord du kilomètre 33 au kilomètre 60.

ARTICLE 3 MODE DE FONCTIONNEMENT

La **MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR** s'engage à fournir à la **MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY** le service de communication radio sur la portion de la route couverte, seulement aux endroits couverts selon la carte par le service de sécurité incendie de Sacré-Cœur, afin d'être capable de communiquer avec la centrale CAUREQ.

ARTICLE 4 TERRITOIRE ET BÂTIMENT VISÉS

Le territoire visé pour le service de communication radio se situe sur la portion de la route 172 Nord comprise entre le kilomètre 33 jusqu'au kilomètre 47 de la route 172 Nord.

Le bâtiment visé ou les équipements de communication sont installés et se trouvent au pied de la tour d'Aide-Tic située au 415, route 172 Nord, partie du Lot 4 700 441;

ARTICLE 5 CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS

La **MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR** s'engage à ce que ses équipements soient en bon état d'entretien et conforme aux normes en vigueur et au plan de mis en œuvre du schéma de couverture de risques de la MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD.

ARTICLE 6 COÛT APPLICABLE

Le coût du loyer est payable annuellement, est assorti d'un tarif fixe sur une période de cinq (5) ans à compter du 1^{er} janvier 2024. Le coût sera ensuite renouvelable de 10 % d'augmentation pour chaque période de cinq (5) ans, et ce, pour une durée de trente ans (30).

Le coût de location a été déterminé selon le pourcentage de prise d'espace des équipements dans la tour ainsi que le coût d'électricité, de chauffage et des taxes municipales.

La **MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR** facturera à la **MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY** les coûts de location dans les (30) jours suivant la réception de la facture d'Aide-Tic.

Toute facture impayée portera intérêt, après un délai de 30 jours suivant la réception de la facture au même taux que celui applicable aux taxes municipales impayées de la **MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR** ayant fourni le service.

ARTICLE 7 MODIFICATION DE L'ENTENTE

Toute modification au contenu de l'entente devra faire l'objet d'une entente écrite entre les parties.

ARTICLE 8 DURÉE ET RENOUVELLEMENT

La présente est rétroactive **au 1^{er} janvier 2023** et demeure en vigueur pour une période indéterminée à moins que l'une des parties n'avise, par courrier recommandé, l'autre partie de son intention d'y mettre fin. Cet avis doit être donné moins de six (6) mois avant le 1^{er} janvier de chaque année.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner la signature de l'entente de la location du bâtiment sous la tour d'Aide-Tic, située au 415, route 172 nord, partie du Lot 4 700 441 par monsieur Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier et de madame Lise Boulianne, maire.

RÉSOLUTION 2024-02-69

Autorisation de siéger sur le comité de révision en incendie à la centrale CAUREQ

CONSIDÉRANT QUE je siége sur le comité de révision en incendie depuis 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE je désire poursuivre à siéger afin de représenter la Côte-Nord ;

CONSIDÉRANT QUE de siéger sur ce comité est bénéfique pour les petits services incendie ;

PAR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser M. Yves Gauthier à siéger sur le siège numéro 5 du comité de révision en incendie à la centrale CAUREQ.

Résolution 2024-02-70

Autorisation pour la formation de motoneige pour pompier

CONSIDÉRANT QUE la CNESST oblige d'avoir une formation sur l'utilisation et la conduite d'une motoneige ;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers seront appelés à utiliser et conduire une motoneige;

CONSIDÉRANT QUE huit (8) pompiers sont intéressés à suivre la formation sur l'utilisation et la conduite d'une motoneige au coût de 250,00 \$, taxes non incluses ; par personne, ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement au coût de 865.00 \$ taxes non incluses, pour un total de 2 865,00 \$;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Mme Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser 8 pompiers à suivre la formation sur l'utilisation et la conduite d'une motoneige au coût de 250,00 \$, taxes incluses par personne, ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement de 994,53 \$, taxes incluses pour un total de 3 294,03 \$ plus taxes : le coût étant approprié au budget régulier.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de rembourser les frais de location des motoneiges des pompiers.

RÉSOLUTION 2024-02-71

Dépôt du Programme sur l'évaluation et l'analyse des incidents

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du Programme sur l'évaluation et l'analyse des incidents ;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver et de déposer le Dépôt du Programme sur l'évaluation et l'analyse des incidents.

Demande d'appui :

RÉSOLUTION 2024-02-72

Demande d'appui du Festival du Fjord pour l'acquisition d'un chapiteau gonflable

CONSIDÉRANT QUE le Festival du Fjord est en démarche afin d'acquérir un chapiteau gonflable ;

CONSIDÉRANT QUE le Festival du Fjord demande un appui pour l'acquisition d'un chapiteau gonflable, remorque, tables, génératrice et chaises sous forme de lettre afin de concrétiser leur projet ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'appuyer le **Festival du Fjord** afin de faire l'acquisition d'un chapiteau gonflable, remorque, tables, génératrice et chaises.

RÉSOLUTION 2024-02-73

Invitation 2^e consultations publiques Politique culturelle MRC la Haute-Côte-Nord

CONSIDÉRANT QUE le 15 février prochain, la MRC de la Haute-Côte-Nord tiendra une consultation sur la politique culturelle MRC de la Haute-Côte-Nord à la salle multifonctionnelle de Les Escoumins ;

CONSIDÉRANT QU'il serait intéressant de participer à cette rencontre puisque cette politique peut nous toucher ;

CONSIDÉRANT QUE madame Jennifer Gauthier et madame Lise Boulianne, maire sont les responsables du dossier de la politique culturelle ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Jennifer Gauthier ainsi que madame Lise Boulianne, maire à participer à la consultation le 15 février prochain à la salle multifonctionnelle de Les Escoumins.

Demande d'aide financière :

Demande d'aide financière du Festival du Fjord

Reporté

RÉSOLUTION 2024-02-74

Demande d'aide financière L'Alliance des femmes – Journée internationale des femmes 8 mars 2024

CONSIDÉRANT QUE l'Alliance des Femmes, dans une lettre datée du 6 février 2024, s'adresse à la Municipalité de Sacré-Cœur afin d'obtenir une aide financière pour l'organisation d'un souper spectacle dans le cadre de la Journée internationale de la Femme 2024, sous le thème « *Ça gronde* » ;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder une contribution de 200 \$ pour la **Journée internationale des femmes** de L'Alliance des femmes qui aura lieu le vendredi 8 mars 2024, à 17 h 30.

Affaires nouvelles : (aucun point)

RÉSOLUTION 2024-02-75

Levée de la séance

Il est proposé par M. Guillaume Lavoie que la séance soit levée à 20 h 35.

Lise Boulianne, maire

Jeannot Lepage, directeur général
et secrétaire-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Lise Boulianne, maire